

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en **Afrique**

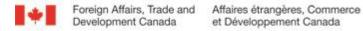
AJOUT À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) ADDENDA 007

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) modifie par la présente la demande de propositions (la DP) pour la prestation d'un Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique (n° 2020-P-00714-1). Le présent addenda fait donc partie intégrante de la DP, et ses objectifs sont les suivants :

- 1. Fournir en temps opportun les réponses aux questions posées;
- 2. Prévoir l'apport de modifications à la DP.

1. QUESTION ET RÉPONSE

QUESTION N° 1	Le point 1 de l'addenda 6 répond aux exigences linguistiques pour les postes de directeur de projet et de gestionnaire de projet. En réponse, les exigences ont été rendues un peu moins strictes (réduites du niveau 3 à 2+ pour la lecture et l'écriture) pour le poste de gestionnaire de projet, mais il n'y a eu aucun changement dans les exigences pour le poste de directeur de projet. Comme décrit dans la DP, le directeur de projet devrait travailler en moyenne environ le quart du temps sur le projet sur sa durée de cinq ans (environ 46 jours par an en moyenne) et après les deux premières années il devrait faire un minimum de 1 voyage dans la région par année, mais voyager plus souvent les années un et deux. Étant donné le niveau d'effort prévu pour le directeur de projet, serait-il acceptable que si le candidat à ce poste ne satisfait pas aux compétences professionnelles générales de niveau 3 en français, un traducteur soit fourni aux frais du consultant pour fournir les traductions nécessaires au cours des déplacements vers des pays francophones et lors de conférences téléphoniques ou informatiques avec des représentants francophones?
RÉPONSE Nº 1	Le MAECD a examiné et modifié les exigences linguistiques de l'addenda 6. Toutes les ressources doivent satisfaire aux exigences linguistiques



Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

indiquées dans le Cadre de référence, qui ont été déterminées en fonction des tâches dont les personnes seront responsables. Le MAECD ne modifiera pas les exigences bilingues pour le directeur de projet pour le moment.

2. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP:

2.1 Au paragraphe 7. Soumission et réception des propositions

SUPPRIMER: Paragraphe 7 dans son intégralité

REMPLACER PAR:

7. Soumission réception propositions	et des	7.1	Les propositions doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse électronique suivante: URP-BRU@international.gc.ca
		7.2	Les soumissionnaires sont priés de livrer leurs propositions comme indiqué dans la Fiche de renseignements spécifiques. Les pièces jointes ne doivent pas dépasser 2Go. Les propositions plus volumineuses peuvent être soumises par le biais de plusieurs courriers électroniques.
		7.3	Les propositions doivent être reçues par le MAECD au plus tard à la date de clôture de la DDP.
		7.4	Laissé vide intentionnellement.
Propositions retard	en	7.5	Les soumissionnaires sont seuls responsables de la réception en temps opportun de leurs propositions par le MAECD. Le MAECD n'assumera aucune responsabilité pour les propositions soumises par voie électronique qui sont adressées à une adresse électronique autre que celle stipulée au paragraphe 7.1 et ces propositions ne seront pas acceptées.
		7.6	À l'exception des dispositions au paragraphe 7.7, toute proposition reçue par le MAECD après la date de clôture de la DDP ne sera pas considérée et sera supprimée.

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

7.7 Il incombe au soumissionnaire de soumettre une proposition électronique complète avant la date de clôture de la DP. Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'assurer la livraison correcte des propositions à l'adresse électronique indiquée au paragraphe 7.1.

Le MAECD n'assumera aucune responsabilité si le courriel n'est pas reçu à temps en raison de l'inclusion de certains scripts, formats, macros intégrées et/ou liens, ou s'il dépasse 2 Mo. Ces courriels peuvent être rejetés par le système de messagerie électronique et/ou les pare-feu du MAECD sans préavis au soumissionnaire ou à l'autorité contractante.

Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de confirmer auprès du point de contact que leur proposition complète a été reçue.

Propositions retardées

- 7.8 Le MAECD demande que le numéro de référence de la DP (numéro SEL) et le titre du projet soient clairement indiqués dans l'objet du courriel. Pour les soumissions électroniques comprenant plusieurs courriels, il est recommandé de numéroter les courriels et d'indiquer également le nombre total de courriels envoyés en réponse à la demande de soumissions.
- 7.9 À moins d'avis contraire dans la Fiche de renseignements spécifiques, il est demandé aux soumissionnaires d'utiliser des feuilles de papier 8,5 po X 11 po ou A4 pour soumettre leur proposition. Le MAECD demande aux soumissionnaires d'utiliser une taille de caractères équivalente à au moins Arial 10 ou Times New Roman 11 dans leur proposition.
- 7.10 Les exigences concernant la soumission électronique des propositions sont indiquées dans la Fiche de renseignements spécifiques.
- 7.11 Laissé vide intentionnellement.
- 7.12 À l'exception des dispositions au paragraphe 7.14, toutes les propositions reçues à la date de clôture de la DDP ou avant deviendront la propriété du MAECD et ne seront pas supprimées. Les propositions seront traitées conformément à la Loi sur l'accès à l'information, à la Loi sur la protection des renseignements personnels et aux Plans généraux d'élimination du gouvernement du Canada.

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

Retrait, remplacement et modification d'une proposition

- Avant la date de clôture de la DDP, un soumissionnaire peut retirer, remplacer 7.13 ou modifier sa proposition une fois qu'elle a été soumise en envoyant un courrier électronique au MAECD dûment signé par un représentant autorisé. La proposition modifiée ou la proposition de remplacement doit être jointe au courrier électronique. L'avis écrit, ainsi que la proposition modifiée ou la proposition de remplacement, le cas échéant, doivent être :
 - (a) soumis conformément aux dispositions des paragraphes 7.1 à 7.10 (sauf qu'il n'est pas nécessaire de fournir des copies dans le cas d'un avis relatif au retrait d'une proposition). De plus, il est demandé aux soumissionnaires d'identifier les mentions respectives suivantes « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » dans la ligne d'objet du courrier électronique;
 - reçus par le MAECD avant la date de clôture de la DDP. (b)
- 7.14 Une proposition dont le retrait aura été demandé conformément au paragraphe 7.13 sera supprimée.
- 2.2 Dans Instructions aux soumissionnaires, dans la Fiche de renseignements spécifiques:

SUPPRIMER:

7.2 Il est demandé aux soumissionnaires de soumettre :

- Proposition technique : L'original et quatre (4) copies et une copie électronique (dans une clé USB ou CD-ROM)
- Proposition financière: L'original et deux (2) copies et une copie électronique (dans une clé USB ou CD-ROM)

Les propositions techniques et financières doivent être liées séparément. En cas de divergence entre la version électronique et la version papier, la version papier originale prévaut.

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

REMPLACER PAR:

7.2. 7.10 Les soumissionnaires sont priés de soumettre électroniquement les pièces jointes distinctes suivantes dans un format non modifiable tel que ADOBE (* PDF);

- (a) Proposition technique: clairement identifiée comme «PROPOSITION TECHNIQUE», suivie du numéro de référence de la DP et du titre du projet
- (b) Proposition financière: clairement identifiée comme «PROPOSITION FINANCIÈRE», suivie du numéro de référence de la DP et du titre du projet
- (c) Formulaire de déclaration d'intégrité (le cas échéant): Si un soumissionnaire est tenu par le régime d'intégrité de remplir un formulaire de déclaration d'intégrité (le formulaire), comme décrit au paragraphe 1.7, le soumissionnaire doit soumettre le ou les formulaires dûment identifiés clairement comme «FORMULAIRE DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ », suivi du numéro de référence de la DP et du titre du projet. Dès réception, le MAECD soumettra cette pièce jointe à TPSGC.

Les propositions techniques et financières doivent être dans des fichiers électroniques séparés.

2.3 Dans la section 2. Proposition technique – Formulaires normalisés, Liste de vérification pour les soumissionnaires:

SUPPRIMER : Liste de vérification pour les soumissionnaires dans son intégralité

REMPLACER PAR:

Liste de vérification pour les soumissionnaires

Exigences procédurales obligatoires

Le soumissionnaire doit répondre aux exigences procédurales obligatoires énoncées ci-dessous. Si l'une des exigences n'est pas respectée, la proposition du soumissionnaire sera rejetée.



Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

Exigences procédurales obligatoires	✓
La proposition est valide pendant 180 jours à partir de la date de clôture de la DDP.	
Le soumissionnaire n'a soumis qu'une seule proposition en réponse à cette DDP (paragraphe 4.4 des IS).	
La proposition est soumise à l'adresse suivante : <u>URP-BRU@international.gc.ca</u>	
Le MAECD reçoit la proposition au plus tard à la date de clôture de la DDP indiquée sur la Fiche de renseignements spécifiques.	
Le soumissionnaire, ou le cas échéant, chaque membre du consortium ou de la coentreprise, a complété et signé le formulaire TECH-1 et l'a joint à la proposition.	
Le soumissionnaire, ou le cas échéant, chaque membre du consortium ou de la coentreprise, se conforme aux engagements formulés dans le formulaire TECH-2 dès la date de soumission de la proposition. Le soumissionnaire est tenu de divulguer toute situation de non-conformité aux attestations fournies dans le formulaire TECH-2.	
Le soumissionnaire a complété et soumis les formulaires TECH-2 et TECH-3.	
Le soumissionnaire a démontré qu'il se conforme à chaque critère d'évaluation obligatoire énoncé à la Section 5, Critères d'évaluation, s'il y a lieu.	
Aucune information liée aux honoraires, aux coûts à l'étranger pour le personnel en affectation de longue durée et, aux coûts des entrepreneurs ne figure dans la proposition technique.	
Le formulaire FIN-1 est joint à la proposition, et il n'y a eu aucun changement à la base d'établissement des prix (paragraphe 10.8 des IS).	



Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

Les honoraires pour le personnel et les taux mensuels sont présentés par année (p. ex. année 1, année 2, année 3, etc.).	
La proposition financière est présentée en dollars canadiens (\$CAN).	
Le soumissionnaire ne communique pas avec le MAECD relativement à sa proposition, à l'exception du point de contact précisé dans la Fiche de renseignements spécifiques, à partir du moment où les propositions sont soumises jusqu'à l'octroi du contrat (sauf pour répondre à des demandes d'information additionnelles tel qu'il est indiqué dans les paragraphes 9.1, 9.2, 9.4, 11.12, 11.25, 12 et 13 des IS).	
Le soumissionnaire se conforme aux conditions d'attributions du contrat énoncées au paragraphe 13 des IS.	
Le soumissionnaire s'assure que le personnel nommé dans la proposition est disponible dès la date de clôture de la DDP, conformément au paragraphe 15.1 des IS.	

2. Autres exigences

La conformité aux exigences ci-dessous n'est pas obligatoire, mais facilitera l'évaluation de la proposition du soumissionnaire.

Présentation et soumission de la proposition	✓
Dans la proposition technique, a-t-on utilisé les rubriques et la numérotation indiquées à la Section 5, Critères d'évaluation?	
Le soumissionnaire utilise-t-il des renvois et se conforme-t-il aux exigences en matière de format, dans la mesure où de telles exigences sont précisées dans la Fiche de renseignements spécifiques?	
Le soumissionnaire a-t-il soumis sa proposition dans le format électronique précisé dans la Fiche de renseignements spécifiques?	



Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

La proposition originale porte-t-elle clairement la mention « Original » sur la page couverture?	
La proposition est-elle présentée sur des feuilles de papier 8,5 po X 11 po (ou tel que spécifié dans la Fiche de renseignements spécifiques) et la police de caractère correspond-elle au minimum à Arial 10 ou à Times New Roman 11?	
Le dossier électronique de la proposition technique a-t-il été clairement marqué «PROPOSITION TECHNIQUE», suivi du numéro de référence de la DP et du titre du projet?	
Le dossier électronique de la proposition financière a-t-il été clairement marqué «PROPOSITION FINANCIÈRE», suivi du numéro de référence de la DP et du titre du projet?	
Si demandé dans la Fiche de renseignements spécifiques, les états financiers ont-ils été soumis dans un fichier électronique distinct, clairement marqué «États financiers» et suivi du numéro de référence de la DP et du titre du projet?	
Si requis, le Formulaire de déclaration a-t-il été soumis conformément au paragraphe 7.10(d) et clairement marqué comme «FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ», suivi du numéro de référence de la DP et du titre du projet?	
Le cas échéant, les soustractions, les substitutions et les modifications ont-elles été apportées à la proposition conformément au paragraphe 7.13 des IS ?	
Proposition technique	
Dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, le membre principal a-t-il été précisé en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire TECH-1?	
Le soumissionnaire, ou le cas échéant, chaque membre du consortium ou de la coentreprise, a-t-il dûment complété le formulaire TECH-3 et les a-t-il joints à sa proposition ?	
Le soumissionnaire a-t-il dûment complété le formulaire TECH-4 en respectant les critères liés au format ?	
Le soumissionnaire a-t-il dûment complété tous les formulaires TECH-5 et les a-t-il joints à sa proposition tout en respectant les critères liés au format ?	
·	

Mécanisme de déploiement d'experts pour l'action climatique en Afrique

Le soumissionnaire a-t-il dûment complété les formulaires TECH-6 et les a-t-il joints à sa proposition tout en respectant les critères liés au format ?	
La proposition technique traite-t-elle de façon claire et suffisamment détaillée les exigences cotées en regard desquelles la proposition est évaluée ?	
La proposition technique se conforme-t-elle à la limite de page indiquée à la Section 5, Critères d'évaluation ?	
Proposition financière	
Si le soumissionnaire propose le recours direct à des autochtones ou l'octroi de sous-contrats à des autochtones, a-t-il complété le formulaire FIN-2 ?	
Le soumissionnaire a-t-il évalué les dépenses remboursables qu'il engagera au Canada et dans le pays bénéficiaire dans le cadre du projet en complétant le formulaire FIN-3 ?	
Le prix proposé par le soumissionnaire exclut-il les taxes applicables ? Les soumissionnaires sont priés d'exclure les taxes applicables du prix, mais le montant estimatif total des taxes devra être indiqué séparément dans la proposition financière.	
Dans la proposition financière, le soumissionnaire a-t-il indiqué le montant et la nature des paiements anticipés dont il aura besoin pour exécuter le contrat, s'il y a lieu ?	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.